



Bienvenue à l'Institut Régional de Réadaptation Filière Neurologie

Institut Régional de Réadaptation (IRR) Filière Neurologie Centre de Réadaptation de Lay-Saint-Christophe

4, Rue du Professeur Montaut
CS 10031
54690 LAY-SAINT-CHRISTOPHE

Tél : 03 83 22 23 24
Fax : 03 83 22 23 29

Mail sécurisé : irr.mpr-lsc@ugecam.assurance-maladie.fr
Mail du secrétariat médical : MP945401-LSC-AMBULATOIRES.ug-ne@ugecam.assurance-maladie.fr
www.groupe-ugecam.fr/ugecam-nord-est

Vos interlocuteurs

Directrice : Stéphanie LANGARD
Directeur Adjoint : François REITHLER
Directeur Médical : Pr. Jean PAYSANT
Directrice des soins : Florence MOUREAU

Filière Neurologie

Médecin coordonnateur : Dr. Frédérique KLEIN BAE
Cadre coordonnateur : Thibault GUILMOIS

Médecins

Dr Nadine BERTONI
Dr Alice FRASER
Dr Olivier GROSPRETRE
Dr Hélène GUESDON
Dr Nathalie KHALIL
Dr Frédérique KLEIN BAE
Dr Dorian ROUSSEL
Internes

Une permanence médicale est assurée
24h/24h.

Moyens d'accès

Ligne bus : en venant de NANCY prendre le bus 380
Accès routier : D83 entre NANCY et LAY-SAINT-CHRISTOPHE

Stationnement

Le parking intérieur est réservé aux visiteurs et aux patients.
Veuillez respecter les emplacements réservés aux personnes handicapées.
L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des véhicules sur le parking.

Votre admission

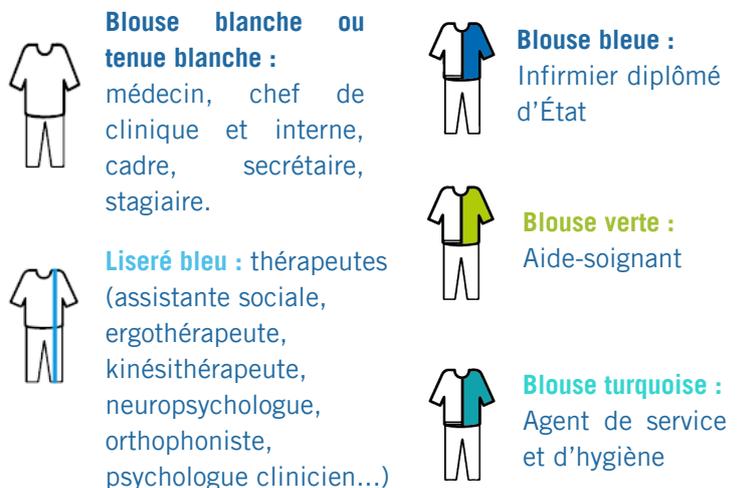
Les admissions se font du lundi au vendredi. Vous serez accueillis à la réception pour réaliser les formalités administratives, puis par l'équipe soignante qui prendra le relais suivant une organisation établie.

Vos soins

Un programme de soins personnalisé, régulièrement réévalué en fonction de vos besoins et de vos capacités, est coordonné par l'équipe médicale et pluriprofessionnelle. Pour une prise en charge optimale, nous vous remercions de respecter les horaires des rendez-vous.

Identification des tenues des professionnels

Les professionnels sont identifiables par leur tenue ou leur badge :





Vidéo surveillance

Un agent de sécurité est présent sur l'établissement. Nous vous informons également que cet établissement est placé sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité. Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à l'accueil auprès duquel vous pouvez également exercer votre droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004.

Distributeur de boisson

Un distributeur de boissons fraîches et chaudes se situe dans la salle de détente proche de l'accueil et un distributeur de café est également disponible à proximité des ascenseurs au 2e étage.

Vos repas

Les repas se prennent au restaurant de l'établissement. Le menu est affiché à l'entrée du restaurant. Si vous êtes en hospitalisation à temps partiel et que vos soins nécessitent une présence en journée, un repas pourra vous être proposé. Les éventuels repas accompagnants sont sur demandes et à votre charge.

Horaires en salle à manger :

- Petit déjeuner : 7h30 à 9h00
- Déjeuner : 12h00 à 12h45
- Dîner : 18h30 à 19h30

Horaires des repas en chambre :

- Petit déjeuner : 7h30 à 8h30
- Déjeuner : 12h00 à 13h00
- Dîner : 18h00 à 19h00

Lieu de santé sans tabac

L'établissement est signataire de la charte HÔPITAL SANS TABAC. Nous vous invitons à ne pas fumer dans l'enceinte de l'établissement en dehors des espaces dédiés (terrasse au 2e étage).

Culte

Toute liberté de culte est respectée dans l'établissement.

Si vous être en hospitalisation à temps partiel :

Des salles de repos sont à votre disposition au deuxième étage. Votre accueil et votre séjour sont coordonnés par une infirmière référente de l'hospitalisation à temps partiel.

Si vous être en hospitalisation complète :

Votre chambre

Le service comporte des chambres doubles ou individuelles, équipées de téléphone et téléviseur (en location) et d'un cabinet de toilette.

Télévision

Ces prestations sont payantes. Les formalités de demande d'accès et le paiement par avance peuvent se faire à l'accueil.

WIFI

Un accès wifi peut être proposé durant la durée d'hospitalisation complète. Une demande d'accès doit être formulée auprès de l'accueil de l'établissement.

Téléphone

Vous pouvez disposer d'une ligne téléphonique directe dans votre chambre et d'un crédit de communication. Les frais de communication sont à votre charge. Les tarifs sont disponibles sur demande auprès de l'accueil de l'établissement.

Coiffeur - Pédicure

Vous pourrez choisir votre prestataire selon la liste définie à l'accueil.



Visites

Des espaces sont prévus pour la venue de vos proches qui pourront vous rendre visite (en dehors des activités ou réunions programmées) :

- en semaine de 17h00 à 20h30
- le week-end et jours fériés de 13h30 à 20h30

Les visiteurs devront respecter les lieux et les règles de fonctionnement de l'établissement.



Permission de sortie

En hospitalisation complète, des permissions de sortie sont possibles, mais uniquement sur décision médicale et suivant des objectifs de sorties thérapeutiques. En hospitalisation à temps partiel : le patient doit être muni d'une convocation pour une consultation médicale ou pour un suivi thérapeutique de rééducation.